



MODALITÉS

Établi par le Salon du livre d'Edmundston (SLE) et l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE), le Prix littéraire Portage-UMCE célèbre les littératures francophones de l'Est du Canada.

En reconnaissant annuellement une œuvre littéraire ancrée dans le territoire, il s'agit :

- ⇒ de promouvoir et de récompenser l'excellence littéraire;
- ⇒ de positionner le SLE et l'UMCE comme des piliers du développement des littératures francophones de l'Est du Canada;
- ⇒ et de favoriser l'engagement de la communauté du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick dans la vitalité de la littérature.

Chaque année, la lauréate ou le lauréat :

- ⇒ reçoit 2000\$, remis par l'UMCE;
- ⇒ reçoit le trophée Portage-UMCE, remis par le SLE;
- ⇒ et reçoit (si elle ou il ne l'a pas déjà eue) la résidence d'écriture « Une ville qui s'écrit » (avec un cachet de 300\$) lors du Salon de l'année de remise du prix, accordée par le SLE.

ADMISSIBILITÉ

Ce prix est ouvert aux littératures francophones de l'Est du Canada.

Sont admissibles les œuvres littéraires dont l'autrice ou l'auteur est né-e sur ce territoire, y a vécu ou y habite au moment de publication, ou qui sont publiées dans une maison d'édition située sur ce territoire comprenant le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.

L'œuvre doit être écrite en français en version originale, inédite et publiée dans une maison d'édition reconnue durant l'année civile précédant la tenue du SLE. Tous les genres littéraires sont acceptés.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

L'autrice ou l'auteur, ou sa maison d'édition, soumet les œuvres pour considération.

Le dossier de candidature comporte les éléments suivants :

- ⇒ le formulaire de mise en candidature rempli;
- ⇒ une photo promotionnelle de l'autrice ou de l'auteur (en format numérique), avec le crédit;
- ⇒ la page couverture de l'œuvre (en format numérique);
- ⇒ quatre exemplaires de l'œuvre littéraire (copies physiques). Advenant la parution d'une œuvre à la fin novembre ou durant le mois de décembre, la copie numérique du livre sera acceptée.

Le formulaire de mise en candidature, la photo et la page couverture sont envoyés à la coordonnatrice ou au coordonnateur du prix (prixportage@salon-livre.ca).

Les exemplaires des œuvres littéraires sont postés à :

Prix littéraire Portage-UMCE
Salon du livre d'Edmundston
82, chemin Canada
Edmundston, NB, E3V 1V5

La période d'éligibilité est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année du concours; la date limite de réception des candidatures est le 1^{er} décembre. Un dossier incomplet ou en retard entraîne l'invalidation de la candidature.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le conseil d'administration du SLE et le vice-recteur de l'UMCE désignent conjointement une coordonnatrice ou un coordonnateur du prix pour la durée de l'entente entre les partenaires. Cette personne est responsable de mettre en œuvre toutes les étapes de l'attribution du prix et de s'assurer de l'intégrité de l'ensemble du processus.

La présidente ou le président du jury, nommé-e par la coordonnatrice ou le coordonnateur du prix, a comme responsabilité de présider la rencontre de délibération du jury, de prendre note des décisions et des commentaires du jury, et de les transmettre à la coordonnatrice ou au coordonnateur. Dans l'absence de conflit d'intérêt, la coordonnatrice ou le coordonnateur peut occuper cette fonction.

Les trois membres du jury sont nommés annuellement par la coordonnatrice ou le coordonnateur du prix. La constitution du jury tient compte du territoire desservi par le SLE et l'UMCE, ainsi que des principes d'inclusion, de diversité et d'équité. Le mandat du jury dure le temps du concours et sa participation est bénévole.

Parmi les candidatures reçues, le jury identifie trois œuvres finalistes, dont une œuvre lauréate. Le seul critère d'évaluation du prix est la qualité littéraire de l'œuvre. Le jury est libre de baser sa décision sur une interprétation choisie de ce critère (par exemple, l'impact social ou l'intérêt artistique de la proposition, la cohérence de la démarche d'écriture en lien avec le résultat, l'originalité de l'œuvre, etc.). La présidente ou le président du jury s'assure néanmoins que les discussions portent spécifiquement sur la valeur littéraire des œuvres.

Les membres du jury s'engagent à aborder les délibérations avec impartialité et à maintenir la confidentialité de l'ensemble du processus. Ils sont également tenus de prendre connaissance de la Politique de prévention du harcèlement au travail du SLE et à s'y conformer. Tout conflit d'intérêt doit être apporté à l'attention de la coordonnatrice ou du coordonnateur dans les plus brefs délais.

La décision du jury est finale. La composition du jury demeure anonyme.

ANNONCE DES FINALISTES ET REMISE DU PRIX

La liste des œuvres finalistes est annoncée par un communiqué conjoint du SLE et de l'UMCE environ trois semaines avant la tenue du Salon. L'œuvre lauréate reste confidentielle jusqu'à la remise du prix.

Les photos et les couvertures des livres des finalistes et de la lauréate ou du lauréat seront utilisées à des fins promotionnelles.

La lauréate ou le lauréat est invité-e à la cérémonie de remise du prix lors de l'ouverture du Salon. Dans l'éventualité de son absence, elle ou il doit désigner un-e représentant-e qui reçoit le prix à sa place.

Version : avril 2024